

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 145 (2000)  
**Heft:** 1

**Vereinsnachrichten:** SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Points essentiels pour l'année 2000

Dans le domaine de la politique de sécurité, l'agenda de l'année 2000 est très chargé. La SSO attache une grande importance à la votation concernant l'initiative populaire en faveur d'une redistribution des dépenses militaires et au projet de réforme «Armée XXI». Ces deux affaires sont en effet liées. Si les conditions du financement d'Armée XXI restent vagues, on construira dans le vide. Il faut, pour cette raison, que l'initiative pour une redistribution des dépenses militaires soit soumise au peuple aussi rapidement que possible. Le Parlement a déjà perdu assez de temps.

Le 7 décembre 1999, une délégation de la SSO, dont faisait partie le colonel EMG Ulrich Siegrist, a rencontré le chef du DDPS et le haut commandement de l'armée. A cette occasion, la SSO a confirmé sa ferme intention de combattre l'initiative populaire pour une redistribution des dépenses militaires en collaboration avec la Communauté de travail pour une armée de milice efficace et assurant la paix (CMEP) et d'autres organisations de milices favorables à l'armée. Ses activités seront coordonnées à la fin janvier 2000, lors du séminaire de ses commissions. Les sociétés cantonales sont priées de faire une analyse de la situation dans leur canton, de former des comités avec leurs parlementaires fédéraux et les autres organisations de milice favorables à l'armée. La SSO, en tant qu'organisation faîtière, donnera son appui en mettant à disposition des argumentaires et des exposés. Cette structure pourra être utilisée pour combattre les deux initiatives du Groupe pour une Suisse sans armée (GSsA).

En 2000, le deuxième moment important sera la présentation du *Livre blanc* de la SSO sur l'Armée XXI. Un avant-projet sera élaboré par les commissions de la SSO en janvier 2000 et, après approbation par le Comité central, le *Livre blanc* sera présenté aux présidents des sociétés d'of-

ficiers lors d'un séminaire fixé au 29 avril 2000. Dans le climat politique actuel, il est très important que la SSO soit en mesure de trouver un dénominateur commun et puisse parler d'une seule voix.

Etre officier n'est pas un programme politique en soi. Les opinions dans nos rangs sont multiples comme dans l'opinion publique. Il faut un travail de persuasion et d'information, il faut faire des compromis et trouver des majorités. Le Conseil fédéral a besoin d'une telle majorité, car il ne peut pas réaliser une armée qui ne soit pas acceptée par le peuple. Pour cette raison, il est important qu'on prenne sérieusement en considération les organisations de milice pendant la phase de planification de l'Armée

XXI. Leurs idées et leurs objections apporteront des éléments importants et contribueront à ce que les propositions soient acceptées par la majorité.

L'Armée XXI se doit faire graduellement si on ne veut pas risquer de tout réduire en miettes. Cela serait le cas, si le peuple rejetait les propositions du Conseil fédéral concernant la révision partielle ou la révision totale de la loi militaire. La délégation de la SSO a exprimé au conseiller fédéral Ogi et au chef de l'Etat-major général son insatisfaction concernant la façon dont les organisations de milice sont traitées par la direction du projet «Armée XXI». Le cdt C Scherrer a promis de s'en occuper.

### Séminaire pour jeunes officiers

Ce séminaire pour les jeunes officiers de Suisse allemande et du Tessin, organisé par la Société suisse des officiers, aura lieu au Centre d'instruction de l'Armée à Lucerne. Il commencera le vendredi 24 mars 2000 à 16 h pour se terminer le lendemain vers 15 h; il est analogue à celui qui avait été organisé à Martigny en octobre 1998. Les jeunes officiers romands sont cordialement invités, mais ils doivent savoir que le séminaire se tiendra en allemand! L'ancien conseiller national Paul Fäh, le cdt C Jacques Dousse, les div Gustav Däniker, Jean-Pierre Badet et Urban Siegenthaler participeront aux travaux.

La SSO se charge du logement et des repas au Centre de Lucerne; les frais de déplacement sont à la charge des participants qui viennent en civil. Pour tous renseignements et inscriptions jusqu'au 29 février 2000, Secrétariat général de la SSO, case postale, 8042 Zurich (tél. 01 350 49 94, fax 01 350 44 32, E-Mail office@sog.ch).